Le pape félicite les évêques argentins qui permettent l'accès des divorcés remariés à la communion

Publié le 21 septembre 2016
4 minutes

> Dans son édition du 13 septembre 2016, **Radio Vatican**, en collaboration avec l'**Osservatore Romano**, confirme l'authenticité de la lettre – privée mais publiée officiellement – du pape François dans laquelle il a écrit aux évêques argentins de la région pastorale du Grand Buenos Aires, **pour les féliciter** pour leur projet de texte d'accompagnement du chapitre 8 d'Amoris laetitia. Il leur confirme que, bien qu'en proposant des critères **pour permettre l'accès des divorcés remariés à la communion** malgré l'absence de déclaration de nullité de l'union antérieure et l'absence d'engagement de vivre comme frère et sœur, **ils avaient correctement interprété le texte**. *Il a même interdit l'interprétation orthodoxe d'Amoris laetitia en affirmant que celle présentée aux évêques argentins était la seule possible : « **Il n'y a pas d'autre interprétation**. »*

Cette annonce a fait l'effet d'une véritable bombe au sein même du Vatican où il devient de plus en plus difficile d'admettre que le pape François, comme il a pu l'affirmer, ne se souvenait pas des notes de bas de page d'*Amoris laetitia* parlant de l'accès des divorcés remariés aux sacrements, et plus précisément à l'Eucharistie, et que tout cela n'avait pour lui guère d'importance.
Radio Vatican précise que « le *« discernement »* au cas par cas est bien le mot clé de l'exhortation apostolique Amoris Laetitia. **Le Pape François a confirmé cet axe dans une lettre envoyée aux évêques de la région pastorale de Buenos Aires**, son ancien diocèse. Six mois après la publication de ce texte, qui faisait suite aux deux assemblées synodales sur la famille, le Pape a remercié ses anciens confrères argentins pour avoir rédigé un document intitulé *« Critères fondamentaux pour l'application du chapitre VIII de Amoris Laetitia »*, celui qui évoque notamment la situation des couples comptant au moins une personne divorcée, et leur éventuel accès aux sacrements. Le Pape salue l'esprit de *« charité pastorale »* à l'œuvre dans ce document qui vise à *« accompagner, discerner et intégrer la fragilité »*, précisant qu'il n'y a *« pas d'autres interprétations »* à tirer de ce chapitre de son exhortation apostolique. »
Dans cette fameuse lettre papale François salue le document des évêques de la province de Buenos Aires en ces termes : *« Un vrai exemple d'accompagnement pour les prêtres »*. Or, dans ce document les Ordinaires sud-américains écrivent :

> *« Si l'on en vient à reconnaître que, dans un cas concret, il y a des limitations qui atténuent la responsabilité et la culpabilité, particulièrement quand une personne considère qu'elle tomberait dans un manquement ultérieur en provoquant un dommage pour les enfants de la nouvelle union, **Amoris Laetitia ouvre à la possibilité de l'accès aux sacrements de la réconciliation et de l'eucharistie**. »*

Dans son blog, notre consoeur **Jeanne Smits** écrit qu'ainsi le pape « avalise l'idée que des divorcés remariés, qui ne pourraient dans les faits prendre l'option de vivre dans la continence, pourraient dans certaines situations accéder à la Pénitence et à l'Eucharistie, celles-ci étant présentées comme disposant la personne « *à continuer de mûrir et de croître avec la force de la grâce* ».
Il devient de plus en plus difficile d'admettre que le pape François, comme il a pu l'affirmer, ne se souvenait pas des notes de bas de page d'*Amoris laetitia* parlant de l'accès des divorcés remariés aux sacrements, et plus précisément à l'Eucharistie, et que tout cela n'avait pour lui guère d'impor-

tance. Que faire maintenant ? Admettre que l'Eglise a changé, que sa doctrine a suivi la pente glissante de l'histoire, que Dieu Lui-même aménage sa loi pour la rendre plus acceptable par notre XXIe siècle apostat ? **Impossible ! Personne, pas même le pape, ne peut faire que ce qui est, n'est pas**. »

Et si Radio Vatican souligne que « *l'accès aux sacrements ne doit pas être un motif de scandale dans la communauté* », il n'en demeure pas moins vrai que cet accord papal, même donné dans une lettre privée, augmente la confusion d'une église conciliaire déjà à la dérive et pour qui la doctrine passe dorénavant après « l'humanitarisme » romano-onusien…

Prions donc Notre Dame de La Salette afin qu'elle arrête le bras vengeur de son divin Fils et redoublons de pénitence et de sacrifices par la récitation quotidien du chapelet à l'occasion de la Croisade du Rosaire 2016–2017.

Sources :*Osservatore Romano/Radio Vatican/le blog de Jeanne Smits*